



**TERRITOIRE  
DE BELFORT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°90-2024-006

PUBLIÉ LE 16 JANVIER 2024

# Sommaire

## **DDFIP /**

90-2024-01-15-00001 - Délégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire (1 page)

Page 3

## **Préfecture du Territoire de Belfort /**

90-2024-01-16-00001 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur  
Eric HUBERT, référent fraude départemental (2 pages)

Page 5

DDFIP

90-2024-01-15-00001

Délégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire

**Décision de délégation de signature  
en matière d'ordonnancement secondaire**

L'Administrateur des Finances publiques adjoint,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 90-2023-04-17-00005 du 17 avril 2023, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Eddie STAMPONE, administrateur des Finances publiques adjoint ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 90-2023-04-19-00002 du 19 avril 2023 portant délégation de signature au titre du pouvoir adjudicateur à Valérie USSON, directrice départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

**DÉCIDE :**

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par les arrêtés susvisés seront exercées par :

- M. Rodolphe MAFFIOLI, inspecteur divisionnaire des Finances publiques ;
- Mme Olivia GARDOT-PYOT, inspectrice des Finances publiques ;
- M. Lionel DALBIN, inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Florence GEVREY, contrôleuse principale des Finances publiques ;
- Mme Muriel HUSSON-BEAUJEU, contrôleuse principale des Finances publiques ;
- Mme Christine MARLINE, contrôleuse principale des Finances publiques ;
- Mme Gladys BERGÉ, contrôleuse des Finances publiques ;
- Mme Sandra BOEGLIN, contractuelle de catégorie B ;
- Mme Chantal GRISEY, contrôleuse des Finances publiques ;
- M. Pierre COSSET, agent technique des Finances publiques.

Fait à Belfort, le 15 janvier 2024.

L'Administrateur des Finances publiques adjoint,



Eddie STAMPONE

Préfecture du Territoire de Belfort

90-2024-01-16-00001

Arrêté portant délégation de signature à  
Monsieur Eric HUBERT, référent fraude  
départemental

**ARRÊTÉ N°**  
**Arrêté portant délégation de signature  
à Monsieur Eric HUBERT, référent fraude départemental**

Le préfet du Territoire de Belfort  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 15 février 2022 nommant M. Raphaël SODINI, préfet du Territoire de Belfort ;

VU le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2021 nommant M. Renaud NURY, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2020 portant organisation de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU la décision préfectorale du 9 mars 2023 nommant M. Eric HUBERT, attaché, référent fraude départemental à compter du 3 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT la prise de fonction de M. Eric HUBERT, référent fraude départemental , le 3 avril 2023 ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Eric HUBERT, attaché, référent fraude départemental , à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les bordereaux de transmission.

### **ARTICLE 2 :**

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux agents concernés et publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le

**16 JAN. 2024**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Renaud NURY

*Voies et délais de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du Territoire de Belfort et d'un recours hiérarchique. Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*